

Agritourisme : une diversification en quête de structuration

Longtemps considéré comme une activité complémentaire, l'agritourisme s'impose progressivement comme un véritable levier de diversification pour les exploitations agricoles. Initiation aux travaux de la ferme, jeux géants, gîtes, accueil pédagogique, ou encore mariages et séminaires : en France, des agriculteurs développent de nouvelles activités pour sécuriser leurs revenus, valoriser leur patrimoine et maintenir du lien avec les consommateurs. Encore peu structuré, le secteur pourrait toutefois changer de dimension à la faveur des propositions formulées par la sénatrice Sylviane Noël et le député Anthony Brosse, missionnés par le Gouvernement en 2025.



RÉSEAU / Face à l'évolution des attentes des agriculteurs comme des visiteurs, l'association Bienvenue à la ferme souhaite accélérer la structuration de l'agritourisme. Son président, Maxime Buizard, plaide notamment pour davantage d'accompagnement, un renforcement des partenariats territoriaux et la création d'un label commun à l'ensemble des filières.

Bienvenue à la ferme appelle à mieux structurer la filière agritouristique

En 2025, le réseau Bienvenue à la ferme comptait 1 982 adhérents engagés dans des activités agritouristiques. Un chiffre en baisse de 15 % sur les sept dernières années, sans pour autant inquiéter son président, Maxime Buizard. Selon lui, cette évolution reflète avant tout deux tendances : les départs à la retraite de nombreux agriculteurs, dont les repreneurs n'ont pas souhaité poursuivre l'activité agritouristique, mais aussi l'évolution des attentes des professionnels. « Le réseau a été fondé il y a quarante ans par

des agriculteurs désireux de partager leur quotidien avec des personnes parfois éloignées du monde agricole, rappelle-t-il. Aujourd'hui, les nouvelles générations conservent cette volonté de transmission et de partage, mais elles attendent davantage d'accompagnement, d'outils et de mise en réseau. »

Des offres de plus en plus diversifiées

Si l'accueil traditionnel à la ferme conserve toute son attractivité, les offres tendent désormais à se diversifier.

En septembre 2025, le Premier ministre a confié au député du Loiret Anthony Brosse (Ensemble !) et à la sénatrice de Haute-Savoie Sylviane Noël (Les Républicains) une mission parlementaire sur le développement de l'agritourisme en France. Les deux parlementaires viennent de remettre leur rapport. Celui-ci dresse un état des lieux du secteur et formule plusieurs propositions pour accompagner son essor.

Selon votre rapport, seulement 3 % des exploitations agricoles françaises pratiquaient l'agritourisme en 2020. Pourquoi ce pourcentage est-il si faible ?

Sylviane Noël : « Contrairement à l'Italie, qui a adopté une loi sur l'agritourisme au début des années 2000, la France n'a pas mené de politique suffisamment offensive et structurée en la matière. Lors des auditions, les agriculteurs et agricultrices qui se sont lancés nous ont expliqué avoir bénéficié de peu de soutien. La France manque de structuration sur ce sujet : elle s'est contentée de créer des labels sans disposer d'une véritable visibilité nationale ni d'une stratégie suffisamment forte. Nous l'avons constaté dès le début de notre travail, puisque nous avons eu beaucoup de difficultés à obtenir des chiffres sur ce sujet. »

Dans ce contexte, pourquoi l'œnotourisme fonctionne-t-il si bien par rapport aux autres modèles d'agritourisme ?

S. N. : « En France, l'œnotourisme est structuré autour du Conseil supérieur de l'œnotourisme et du label "Vignobles & Découvertes", qui ont tous deux permis un réel essor de ce modèle. Mais d'autres formes d'agritourisme existent également comme l'accueil pédagogique à la ferme, la dégustation et la fabrication de produits, le camping ou encore le gîte et l'hébergement à la ferme. L'idée n'est pas de concurrencer les hôtels en milieu rural, mais d'offrir de nouveaux débou-

chés aux agriculteurs volontaires tout en rapprochant les citoyens du monde agricole. Les exploitations agricoles ayant une activité d'agritourisme présentent trois fois moins de risques de périliter dans les cinq années à venir, il s'agit donc d'un enjeu de taille. »

Afin d'établir une comparaison, le Premier ministre vous a demandé de vous pencher sur le cas de l'agritourisme en Italie. Quels enseignements en avez-vous retirés ?

S. N. : « En 2023, la France a enregistré 100 millions de touristes étrangers, pour 71 milliards de dollars de recettes. L'Italie a, quant à elle, accueilli 57 millions de touristes étrangers pour 56 milliards de dollars de recettes. Les touristes étrangers en Italie dépensaient en moyenne 38 % de plus par personne qu'en France. En Italie, le modèle repose sur une réglementation spécifique : les caractéristiques des exploitations agricoles agritouristiques sont définies par des lois nationales et régionales. Les exploitations agricoles doivent être actives et offrir une véritable production agricole en complément des services touristiques. Entre les repas, les produits et les activités proposés, l'agritourisme italien est devenu une véritable filière économique, et pas seulement autour du vin, mais également dans les secteurs de l'élevage et du maraîchage. La stratégie de communication constitue un facteur explicatif : sur les bords des routes, de nombreux panneaux indiquent les installations agritouristiques labellisées avec un nombre de tournesols correspondant à la qualité du service. »

À l'issue de cette mission d'information, quelles recommandations avez-vous formulées ?

S. N. : « Nous souhaitons qu'un guichet unique soit créé afin de guider les exploitations dans leurs démarches et leur communication, à travers un label national d'agritourisme inspiré du modèle italien, c'est-à-dire reposant sur



▲ Sylviane Noël, sénatrice (LR) de Haute-Savoie, a été chargée d'une mission parlementaire sur l'agritourisme.

un niveau de confort offert aux clients. Actuellement, les labels et plateformes sont trop éparpillés, ce qui empêche d'avoir une réelle visibilité. Il est également essentiel d'adapter certaines règles d'urbanisme, aujourd'hui trop rigides. Lors des auditions, des agriculteurs nous ont cité l'exemple d'une exploitation tenue de matérialiser une place handicapée sur son immense cour de ferme où il était possible de garer des centaines de voitures. Autre exemple : construire un bâtiment neuf en zone agricole afin d'accueillir une activité agritouristique est quasiment impossible. La communication et la formation sont également des piliers essentiels. Nous recommandons au Gouvernement de mobiliser davantage les fonds européens Feader, Leader et Interreg, qui sont actuellement sous-utilisés. »

Quel est désormais l'avenir de cette mission parlementaire ?

S. N. : « Avec le député Anthony Brosse, nous espérons que le Gouvernement va s'en saisir. À l'exception des mesures concernant l'urbanisme, de nombreuses recommandations peuvent être appliquées rapidement, sans intervention législative. »

Propos recueillis par Léa Rochon



▲ Selon Maxime Buizard, président du réseau Bienvenue à la ferme, l'agritourisme doit être considéré comme une véritable activité économique, et non comme une activité secondaire.

Léa Rochon

Il faut désormais sensibiliser les élus locaux au potentiel économique de l'agritourisme



▲ L'œnotourisme, structuré depuis 2009 autour du Conseil supérieur de l'œnotourisme et du label « Vignobles & Découvertes », est devenu un modèle économique majeur de l'agritourisme français.

TÉMOIGNAGES / Face à la volatilité des marchés agricoles, de plus en plus d'exploitants se tournent vers l'agritourisme pour diversifier et sécuriser leurs revenus. Gîtes, accueil à la ferme, séminaires ou événements privés : ces activités permettent aussi de valoriser le patrimoine agricole et de recréer du lien avec le grand public.

« Se constituer un revenu moins dépendant des marchés agricoles »

De l'accueil à la ferme au gîte rural, en passant par l'organisation de mariages, l'agritourisme revêt aujourd'hui des formes variées. Derrière ces projets, les motivations diffèrent : diversification des revenus, préparation de la retraite, valorisation du patrimoine ou encore volonté de recréer du lien avec le grand public.

Sauvegarder un patrimoine

Installés en production laitière à Romagnieu (Isère) depuis 1993, Céline et Stéphane Revol rêvaient depuis longtemps d'ouvrir un gîte dans la maison dauphinoise attenante à leur exploitation. « Elle servait autrefois de grenier à grains et d'étable à tabac », explique l'agricultrice. Attaché au patrimoine local, le couple a choisi de restaurer le bâtiment dans le respect des matériaux d'origine, avant d'ouvrir le gîte en 2010. Celui-ci peut accueillir jusqu'à dix personnes en gestion libre, avec cuisine et salles de bains intégrées. D'abord adhérents au réseau Accueil Paysan, les exploitants ont ensuite décidé de diffuser leur annonce sur la plateforme

Airbnb. Si cette activité représente un véritable complément de revenus et une sécurité en vue de la retraite, elle reste juridiquement distincte de l'exploitation agricole. « Il s'agit d'un micro-BIC que nous déclarons dans nos revenus », précise Céline Revol. Transformateurs laitiers et gérants d'un magasin situé à une trentaine de mètres du gîte, les agriculteurs profitent néanmoins des allées et venues des visiteurs pour développer la vente directe. « Nous accueillons beaucoup de familles, souvent curieuses d'en apprendre davantage sur notre métier », souligne la productrice. Consciente que proposer davantage d'activités nécessiterait de nouvelles compétences, des normes supplémentaires et de la main-d'œuvre, elle rappelle : « Notre priorité était surtout de préserver notre patrimoine, préparer notre retraite et accueillir du public sur l'exploitation. »

Travailler en réseau

À quelques kilomètres au sud de Rennes, Olivier Robert a fait un choix différent. Installé en poly-

culture-élevage avec son frère, il a restauré un ancien corps de ferme afin de créer, en 2009, une salle de réception dédiée aux séminaires et aux mariages. Depuis, l'activité s'est largement développée. « Nous proposons aujourd'hui d'autres produits d'appel en termes d'hébergements insolites, comme des cabanes et des kotas finlandais installés au milieu des sapins que nous produisons également », explique-t-il. Cette diversification suppose toutefois quelques ajustements. L'activité agricole est exploitée sous forme d'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), tandis que l'activité agritouristique relève d'une société à responsabilité limitée (SARL). Les tâches de blanchisserie, de ménage et d'entretien sont, quant à elles, sous-traitées. « Nous conservons la partie commerciale, notamment les rendez-vous liés aux événements, ce qui nous permet d'avoir une vision précise du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre », précise le gérant. Souhaitant se constituer un revenu moins dépendant des marchés agricoles, Olivier Robert insiste également sur l'importance du réseau. Adhérent à l'association Bienvenue à

EN BREF

DRÔME /

Un nouveau président au sein de Gîtes de France Drôme

Jean-Michel Jourdan (à gauche) a été élu président de Gîtes de France Drôme le 22 avril. Il succède à Pascal Bos, a présidé l'antenne drômoise de l'association durant quinze ans. Jean-Michel Jourdan est membre du Conseil d'administration depuis 2019. Il est lui-même propriétaire d'un gîte situé dans la Drôme des collines. Pour rappel, dans la Drôme Gîtes de France rassemble 672 propriétaires de logement et a généré 5,5 millions d'euros de volume d'affaires en 2025.



▲ Installée à Romagnieu, en Isère, Céline Revol et son mari Stéphane ont restauré une ancienne bâtisse dauphinoise présente sur l'exploitation laitière, afin d'en faire un gîte.

la ferme, l'exploitant n'hésite pas à orienter ses clients vers d'autres producteurs proposant des repas ou des activités autour de la découverte du monde agricole. Au-delà du seul aspect économique, le développement de l'agritourisme permet aussi, dans de nombreux cas, à un conjoint ou une conjointe de rejoindre l'exploitation. ■ Léa Rochon